

## FUSILLE POUR L'EXEMPLE AU BREITFIRST



*Exécution en 1915*

L'ouvrage de Jean Yves LE NAOUR : « Fusillés, - Enquête sur les crimes de la justice militaire » publié par les Ed° Larousse en 2010, rapporte page 214, le cas du soldat Jean Baptiste BOURCIER fusillé au Breitfirst en 1915. M. Francis Gueth a attiré l'attention de l'auteur sur cet évènement survenu dans le Haut-Florival. Quelques recherches sur internet ont permis d'éclairer les circonstances de ce drame, en collationnant les textes d'auteurs cités en références.

Sur les 617 fusillés pendant la Grande Guerre, 415 l'ont été pendant les années 1914 et 1915. Dans 80% des cas il s'agit d'abandon de poste face à l'ennemi ou de désobéissance en présence de l'ennemi, des cas punis par les articles 213 et 218 du Code de justice militaire.

Mais les exemples révélés par la levée du secret militaire montrent qu'il s'agit d'une justice expéditive qui condamne parfois des innocents « pour l'exemple ». Le 31 août 1914 le général Sarrail, commandant la 3<sup>e</sup> armée, s'adresse ainsi au général Durand qui lui parle de l'épuisement de ses hommes : « Pas de si, pas de mais, vous attaquerez. Pas de repli, tenir jusqu'au dernier ; Faites des exemples ! » (cité dans le cours du général Blanc à l'Ecole supérieure de Guerre). Le 6

septembre 1914, devant l'aggravation de la situation, le ministre de la guerre, sur la demande du général Joffre autorisa la mise en place de conseils de guerre spéciaux composés de trois officiers, jugeant en flagrant délit et dont la décision était exécutoire, sans appel et sans délai. Ces conseils, appelés par les hommes «cours martiales » seront abolis par une loi du 26 avril 1916. (1).

### **Le cas Bourcier :**

Jean Baptiste Georges BOURCIER est né le 1<sup>er</sup> septembre 1871 à Poitiers, il épouse Berthe Angéline MANGUET à Châtelleraut en 1908. Il est alors charpentier. En août 1914, il est rappelé au service. En septembre il est sergent au sein du 7<sup>e</sup> bataillon territorial de Chasseurs à pied. Ce dernier est arrivé au Breitfirst en décembre 1914 et a subi les assauts de la bataille d'Obersengern-Remspach en février 1915. Début mai le sergent Bourcier a été envoyé avec la section du lieutenant Deangeli (2<sup>e</sup> Cie) en avant-poste sur la rive gauche du Melkrunz (?) pour faire la liaison avec les avant-postes du Schnepfenriedwasen (2). Le 5 mai une fusillade le fait quitter son poste pour donner l'alerte au Breitfirst. Dans le journal de marche de son régiment il est noté que le 5 mai, une fausse alerte est occasionnée par le sergent Bourcier qui en profite

pour quitter son poste. De ce fait, il est traduit devant le conseil de guerre. Il sera fusillé au Breitfirst le 7 mai 1915 à 5h30 pour abandon de poste en présence de l'ennemi. Le compte-rendu de son jugement est incroyable. Aucun témoin n'est appelé à témoigner. Un caporal est chargé de sa défense. Cinq questions courtes sont posées au sergent, et apparemment, il ne comprend pas ce qu'il lui arrive puisqu'il répond à chaque fois par la positive, ce qui correspond alors à des aveux. Son avocat commis d'office précise même que « *l'accusé a peut-être la tête un peu dérangée et que sa mentalité peut être suspectée* ». Son dossier de justice militaire contient les lettres que le sergent Bourcier a envoyé à sa sœur et à sa femme : *"Ma chère sœur, je vais un peu te surprendre par la courtoisie du billet que je t'écris, je te préviens, arme toi de courage c'est une dure épreuve à passer mais est au moins assez courageuse pour la supporter et de porter l'autre enveloppe à ma Berthe chérie contenant mes petites économies que lui renvoie la somme de 95 francs que je n'aurais bientôt plus besoin et peut que lorsque tu la recevras, j'aurais cessé d'être. La guerre est triste quand on croit bien faire pour l'intérêt de tous, on est pas brave, on est lâche et voila de quoi l'on m'accuse car je suis accusé, mais ne crois pas que je mourrais en lâche, si je dois en mourir, non jamais. Je me mettrais du cœur au ventre et je prouverai à tous ceux qui m'accusent de lâches qu'il font erreur, que je suis brave et sans peur et de ça d'autres s'en glorifieront au lieu d'être accusés..."* La lettre à son épouse est passée par la censure qui a fait son office. Malheureusement, le sergent BOURCIER n'aura pas le temps de prouver son innocence, il sera exécuté le lendemain, 7 mai, après un procès éclair, un jugement expéditif sans enquête et une sentence immédiate ! Un témoin, un certain Philippe Langier, soldat du même régiment affirme avoir entendu le colonel BOUSSAT (qui commandait alors le groupe des Bataillons de Chasseurs de la 66<sup>ème</sup> Division. Il mourra au HWK en décembre 1915) dire : « *je veux que ce soldat soit fusillé demain matin* ». Un autre témoin précise que le 5 mai 1915, lui aussi avait bien entendu des coups de feu, et qu'à son réveil, il cherchait le sergent Bourcier, mais que celui-ci était parti chercher le Lieutenant pour l'informer de cette fusillade. Ledit lieutenant n'était pas dans les tranchées car avec l'humidité et le froid, il avait préféré « *dormir au chaud* ». Ce témoignage confirme que la soi-disant fausse alerte ne l'était peut-être pas. En tout cas, il n'a fallu que deux jours pour que le soldat BOURCIER soit accusé, jugé et fusillé. (3)

### La réhabilitation :

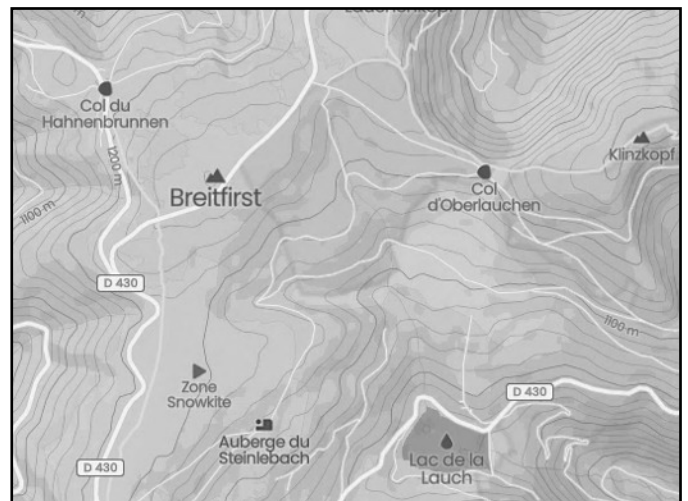
Dès 1921, la veuve BOURCIER fait des démarches, notamment via un député des Alpes Maritimes, pour avoir accès au dossier de son mari et demander une révision du procès. Cette demande de révision sera une première fois rejetée le 6 juillet 1922 par le parquet général d'Aix-en-Provence. La veuve

Bourcier, revenue sur Châtellerault pendant la guerre, devra attendre le 8 décembre 1934 pour que la cour spéciale de justice militaire reconnaisse la révision de la condamnation prononcée contre le sergent BOURCIER et « *prononce la réhabilitation de sa mémoire* ». Si Jean Bourcier a été réhabilité, c'est parce que Betty Brunschvicg, l'avocate de sa veuve, est parvenue, en 1934, à démontrer aux juges qu'il n'y avait pas de combat (et donc pas d'ennemi) quand il a été vu et arrêté au poste du commandant. Dans un document retrouvé par Philippe Pineau, on peut lire le plaidoyer de l'avocate : « *C'était un gradé courageux et brave, il n'a jamais été un lâche.* » Avec cette précision qui en dit long sur la motivation de la famille : « *La veuve de M. Bourcier réclame un franc symbolique et que soit rétabli l'honneur de son mari.* » Le rendu de ce procès a été placardé sur le fronton de la mairie de Châtellerault. (4) Même si cette révision du soldat BOURCIER ne statue pas principalement sur les faits mais sur des vices de procédures, la demande de révision s'appuie aussi sur de nombreuses constatations et témoignages qui prouvent que le sergent Bourcier n'était pas coupable.

Michel Wagner

Sources :

- (1) « Fusillés pour l'exemple ? » Entretien avec André Bach sur [centenaire.org](http://centenaire.org)
- (2) JMO du 7<sup>e</sup> BTCP
- (3) Frederic Coussay sur « [poilusdelavienne.blogspot.com](http://poilusdelavienne.blogspot.com) »
- (4) Anthony Flo'ch « Plaidoyer pour les fusillés pour l'exemple de 14-18 » dans « La Nouvelle République » Châtellerault le 12/10/2015.



*Le Breitfirst (large crête) est un sommet Vosgien situé à l'Est de la route des crêtes, qui surplombe le lac de la Lauch. A partir de décembre 1915 on y a établi le camp Boussat (du nom du colonel cité dans l'article), où se trouvaient les chenils de chiens de l'Alaska utilisés sur ce front.*

